

L'AGENDA SOCIAL DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE SNCF

29 JANVIER 2016

LA CFDT CHEMINOTS, SEULE ORGANISATION SYNDICALE À PROPOSER DES THÈMES DE NÉGOCIATION POUR 2016



En initiant puis en signant l'Accord de Modernisation Sociale le 13 juin 2014, la **CFDT** obtenait la garantie de l'État que la SNCF allait opérer des évolutions profondes pour améliorer le dialogue social. Cela s'est traduit très concrètement par l'élaboration d'un Agenda Social dès la fin de l'année 2014.



AGENDA SOCIAL

LE CALENDRIER 2016 DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE SNCF

LA CFDT VOUS PROPOSE DE FAIRE ENSEMBLE LE POINT SUR CE DOSSIER SENSIBLE

De manière étonnante, la **CFDT** a été la seule à proposer des thèmes de discussion et de négociation à traiter dans le cadre de l'Agenda Social. À croire que, pour certains, aucune revendication n'est à porter pour les cheminots en 2016.

L'AGENDA SOCIAL SNCF C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une nouveauté pour la SNCF. L'objectif est d'organiser le dialogue social en déterminant les thèmes des discussions à mener avec les partenaires sociaux pendant une période donnée, en qualifiant et en planifiant les rencontres.

L'agenda est construit en concertation avec les quatre organisations syndicales représentatives, à l'initiative de l'entreprise.

C'EST QUAND ?

Après avoir œuvré à l'harmonisation des différents accords liés à la réforme du ferroviaire avec la mise en place du GPF, l'Agenda Social SNCF a pour ambition en 2016 de négocier autour de thématiques proposées et validées conjointement entre les syndicats et la direction.

QUEL CALENDRIER ?

→ **Les négociations salariales** : elles devront avoir lieu avant la fin du premier semestre.

→ **La mise en place de l'intéressement à l'EPIC de Tête SNCF** : devrait avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre.



QUELLES THÉMATIQUES ?

- Rémunération, temps de travail, répartition valeur ajoutée (négociations salariales).
- Gestion emplois et parcours professionnels.
- Qualité de vie au Travail.
- Négociation sur la protection sociale complémentaire des agents au cadre permanent. ●●

→ **La négociation** sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que le parcours pro devrait avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre.

→ **Les discussions** sur la mise en place d'une protection sociale complémentaire à la CPR pour les agents du Cadre Permanent de-

vraient avoir lieu au cours du 1^{er} semestre.

→ **La négociation** sur le télétravail devrait avoir lieu au cours du second semestre.

→ **L'amélioration** du dialogue social au cours du 1^{er} trimestre, mais aussi celui lié au RH 0254 qui concerne les salariés contractuels devrait avoir lieu lors du second semestre. ●●



Les thèmes de la négociation peuvent varier dans le temps et dans leurs caractéristiques. Il n'est pas exclu que d'autres sujets viennent s'ajouter au cours des débats.



AGENDA SOCIAL

LE CALENDRIER 2016 DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE SNCF

LA DÉCLARATION DE LA CFDT LORS DE LA TABLE RONDE DU 15 JANVIER 2016 SUR L'AGENDA SOCIAL

Cette année 2016 devrait être une année historique concernant l'avenir du ferroviaire sur le territoire national. Historique en bien des points, à commencer par la construction d'un des piliers majeurs de la Convention Collective Nationale, à savoir l'organisation de la production et du temps de travail.

Conformément à ses principes et sa pratique, la **CFDT** prendra toutes ses responsabilités face à ces enjeux qui vont impacter les générations de cheminots actuels et futurs. Nous mesurons parfaitement la responsabilité collective d'une telle négociation vis-à-vis de tous les salariés du ferroviaire mais aussi vis-à-vis des pouvoirs publics.

Vous comprendrez que l'ordre du jour de la réunion comme le prochain projet d'accord concernant la modernisation du dialogue social pèseront dans les prochaines semaines sur l'état des négociations, tant à la CCN que dans les négociations d'entreprises.

De par sa signature, le 13 juin 2014, des accords de modernisation avec le ministre des Transports devant permettre l'amélioration du dialogue social, la **CFDT** continue à prendre toute sa part dans l'élaboration d'un Agenda Social 2016 qu'elle souhaite ambitieux et

concret. Le principe de l'Agenda Social est mis en œuvre par l'employeur après concertation des organisations syndicales représentatives.

Cette pratique, inaugurée l'année dernière dans un contexte particulier où de nombreux sujets étaient induits par la réforme du ferroviaire, est un moyen d'inscrire et de planifier la négociation de dossiers jugés prioritaires par la direction d'entreprise et les organisations syndicales.

Pour la **CFDT**, il s'agit d'une chance supplémentaire pour les cheminots d'obtenir des avancées sociales porteuses de progrès.

Que de temps et d'énergies perdus dans les méthodes de discussions imposées par l'entreprise ces 30 dernières années ! Les états généraux du dialogue social, voulus par le ministre et la **CFDT**, même s'ils tardent à venir, constituent une démarche nouvelle qui doit nous permettre à tous sans exception de conserver à l'esprit que l'avenir des



cheminots et de leur outil de travail est entre nos mains.

NOS DIFFÉRENTES RENDICIONS CONCERNANT L'AGENDA SOCIAL ET LES SUJETS À METTRE EN CHANTIER :

Le premier exercice, et non des moindres, est celui de l'accord sur la modernisation du dialogue social : aura-t-il toute l'ambition que laisse entrevoir son titre ?

Une remise à jour du RH 826, le parcours pro des militants, les conditions financières dans lesquelles ils effectuent leurs missions, les moyens mis à disposition des OS et de leurs représentants devront figurer dans cet accord. Passerons-nous à côté du 2.0 alors que d'autres parlent déjà du 3.0 en matière d'équipement et de communication numérique ? La modernisation, c'est aussi cela. ●●●●



C'est bien avec cet état d'esprit que la CFDT entrera dans les différentes négociations qui seront débattues dans le document final de l'Agenda Social 2016.



AGENDA SOCIAL

LE CALENDRIER 2016 DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE SNCF



Agenda Social au niveau de chacun des EPICS serait de nature à pouvoir négocier les évolutions induites par les contrats de performance État / EPICS à venir. La **CFDT** dit stop aux expérimentations de tout genre imposées et non maîtrisées ayant des conséquences sur les contenus des métiers et des conditions de travail des cheminots. Ces différents sujets prioritaires, portés par la **CFDT**, devront trouver échos dans les différentes négociations pour l'année 2016.

La mise à l'ordre du jour par l'entreprise de certains thèmes va focaliser toutes les attentions, et en premier lieu celle des cheminots, mais aussi des pouvoirs publics. Pour la **CFDT**, la méthode de négociation concernant ces différents dossiers devra impérativement être précédée d'une phase de travail qui devra produire un état des lieux communiqué à toutes les parties prenantes pour une perception la plus précise possible de l'existant.

CE QUE LA CFDT DEMANDE

→ **L'ouverture** de véritables négociations salariales et de leurs annexes traitant des EVS au cours du premier semestre.

→ **L'ouverture** du chantier de la grille salariale.

→ **La mise en place** de l'Accord d'Intéressement dans l'EPIC de Tête SNCF avant le 30 juin 2015.

→ **L'obtention** de la position 20 pour les ADC.

→ **L'obtention** d'un véritable 13^{ème} mois pour tous les cheminots.

→ **La protection sociale** complémentaire des agents du Cadre Permanent (pour créer un nouveau droit et respecter la loi), et ce dès janvier 2017 avec le volet complémentaire santé et un volet prévoyance attendu par tous.

→ **La Gestion** prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et le parcours professionnel.

→ **Le compte** pénibilité.

→ **La CPA** étendue à 24 mois pour les ADC et les métiers pénibles.

→ **Le CET**.

→ **Le télétravail**.

→ **La BDU**.

→ **Le RH 254** ainsi que sa mesure d'équité offrant au retraité contractuel un droit équivalent à celui du Cadre Permanent, à savoir le maintien des facilités de circulation au bout de 15 années de service.

UN SUJET RÉCURRENT EST CELUI DES EX-APPRENTIS

Les dernières évolutions législatives concernant la prise en compte des années d'apprentissage est désormais la règle pour les nouveaux apprentis. La **CFDT** souhaite solder le cas des ex-apprentis de l'entreprise, qui ont vu une partie de leur période d'apprentissage soumise à cotisation, mais non validée par le régime général d'assurance vieillesse, engendrant des conséquences importantes au moment du décompte du montant de leur future retraite.

En deçà du périmètre GPF, la pertinence de mettre en œuvre un



Pour la CFDT, cet Agenda Social revêt un caractère extrêmement important en la période. Les cheminots ont aujourd'hui besoin d'être rassurés, écoutés et entendus. Les 12 prochains mois seront essentiels quant à l'avenir du GPF SNCF.



La CFDT sera force de propositions et portera vos légitimes revendications.

L'ATTENTE DES CHEMINOTS EST GRANDE

La **CFDT** portera comme toujours ses revendications en pratiquant un syndicalisme offensif et innovant dans ses idées, et pragmatique par ses méthodes. Vous comprendrez que cet Agenda Social revêt un caractère extrêmement important en la période. Les cheminots ont aujourd'hui besoin d'être rassurés, écoutés. Il y a un avenir pour la SNCF, il y a un avenir pour le transport ferroviaire, il y a de la place pour le progrès social pour tous. Soyez assurés que la **CFDT** œuvrera dans ce sens. ●●

Édité par le service communication de la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : Freepik

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité



NOUVEAU
SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



NOUVELLE
CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



NOUVELLE
APPLI MOBILE
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS &
PUBLICATIONS PAPIER
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/